

Un parcours de soins pour améliorer la prise en charge chirurgicale de l'obésité.

Marseille, le 23 août 2019.

Le projet « Paca Obésité » (PacO) vient d'être sélectionné par le Ministère des Solidarités et de la Santé et la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) dans le cadre du dispositif appelé « article 51 ». Ce dispositif est une mesure emblématique de la loi de financement de la sécurité sociale de 2018 : il vise à expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement inédits. Et ce, dès lors qu'elles contribuent à améliorer le parcours des patients, l'efficacité du système de santé, l'accès aux soins ou encore la pertinence de la prescription des produits de santé.

A ce titre, l'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) a construit, en lien avec l'Instance régionale d'amélioration de la pertinence de soins (Irap), le projet « PacO » avec les deux centres spécialisés de lutte contre l'obésité (CSO) qui coordonnent les actions régionales sur l'obésité.

Concrètement, qu'est-ce que le projet Paca obésité ?

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, même si le taux d'obésité est plus faible que la moyenne nationale, les actes de chirurgie liés à cette pathologie y sont plus fréquents (+20 %). De plus, cette chirurgie aux conséquences définitives nécessite une préparation spécifique puis un suivi tout au long de la vie pour éviter des complications.

L'ARS Paca et l'Instance régionale d'amélioration de la pertinence des soins (Irap) ont donc travaillé avec les professionnels du secteur et l'assurance maladie à un « parcours idéal » comprenant un suivi et une prise en charge pluridisciplinaire et spécifique. Ce parcours permettra aux patients souffrant d'obésité sévère devant bénéficier d'un traitement chirurgical d'accéder sans surcoût à un parcours de soins complet et pertinent et à les impliquer dans leur prise en charge.

L'objectif ? Inclure 2 100 patients dans cette expérimentation sur une période de 5 ans.

Ce parcours, qui se veut plus pertinent, est décrit dans une charte « Paca Obésité » : les établissements proposant une offre de chirurgie de l'obésité pourront répondre à un appel à candidature qui sera lancé dès septembre 2019 et ainsi adhérer à cette charte de qualité.

Le médecin traitant au cœur du parcours du patient

C'est le médecin traitant qui adressera le patient dans le parcours de soins. Le médecin sera informé tout au long du traitement et pourra donner son avis afin de s'impliquer dans le suivi qui sera nécessaire tout au long de la vie du patient.

Une prise en charge plus pertinente : un axe fort de la politique de l'ARS

Ce projet est un exemple opérationnel de la stratégie menée par l'ARS Paca et de l'Instance régionale d'amélioration de la pertinence des soins (Irap) en matière de pertinence des soins. C'est l'un des axes du plan d'actions pluriannuel régional d'amélioration de la pertinence des soins (Paprap) 2016-2019 arrêté par le directeur général de l'Agence régionale de santé pour une durée de quatre ans.